



COURS INDIVIDUELS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE	45' / ANNÉE	45' / SEMESTRE	30' / ANNÉE	30' / SEMESTRE
Instrument	CHF 2610.-	CHF 1305.-	CHF 2088.-	CHF 1045.-	CHF 1435.-	CHF 720.-
Instrument - 1 mois de retard		CHF 1044.-		CHF 836.-		CHF 576.-
Instrument - 2 mois de retard		CHF 783.-		CHF 627.-		CHF 432.-
Instrument - 3 mois de retard		CHF 522.-		CHF 418.-		CHF 288.-
Instrument - 4 mois de retard		CHF 261.-		CHF 209.-		CHF 144.-
Solfège Individuel	CHF 2610.-	CHF 1305.-	CHF 2088.-	CHF 1045.-	CHF 1435.-	CHF 720.-
Histoire de la Musique Individuel	CHF 2610.-	CHF 1305.-	CHF 2088.-	CHF 1045.-	CHF 1435.-	CHF 720.-
COURS COLLECTIFS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE	45' / ANNÉE	45' / SEMESTRE		
Solfège Collectif	CHF 750.-	CHF 375.-	-	-		
Initiation Musicale	-	-	CHF 750.-	CHF 375.-		
Histoire de la Musique	CHF 800.-	CHF 400.-	-	-		
Musique de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Orchestre de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Ensemble des Jeunes Musiciens	Inclus dans le cours instrumental					
COURS PRIVÉS	60' / COURS SUPPLÉMENTAIRE (ÉLÈVES ESM)			60' / COURS PRIVÉ (ÉLÈVES NON-INSCTS AU CENTRE)		
Cours Supplémentaires & Préparation Concours	CHF 80.-			-		
Violon avec Prof. H. Kayaleh	CHF 100.-			CHF 300.-		
Piano avec Mme I. Hoogendorp	CHF 100.-			CHF 300.-		



CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et non semestrielle, et l'écolage est dû pour la totalité de l'année scolaire (sept-juin). Il doit être payé le 30 septembre 2021.

Toutefois, la scolarité peut être payée en deux fois, le 30 septembre 2021 pour le 1er semestre, et le 28 février 2022 pour le 2ème semestre.

DROITS EXIGIBLES

Anciennes inscriptions :
CHF 70.- (Frais de gestion de dossier)

Nouvelles inscriptions :
CHF 120.- (Taxe d'inscription - CHF 50.- et Frais de gestion de dossier - CHF 70.-)

PÉRIODES

Semestre d'été :
06 septembre 2021 - 31 janvier 2022

Semestre d'hiver :
01 février 2022 - 20 juin 2022

DÉSISTEMENT OU RUPTURE DE CONTRAT

En cas de désistement de l'élève durant le **mois d'août 2021**, l'école sera en droit d'exiger **un dédommagement équivalent à 2 mois** de scolarité.

En cas de **rupture du contrat par l'élève déjà inscrit après le 31 août 2021**, ou en cas de **désistement pendant l'année en cours**, quel que soit le moment ou la raison de ce désistement, le contrat d'inscription définitive entraîne de plein droit **l'acquittement de la scolarité pour toute l'année scolaire.**

Important : à moins d'une décision personnelle de la part du professeur de rattraper un cours, **les cours manqués par l'élève ne seront pas remplacés.**

CONDITIONS LIÉES À L'INSCRIPTION EN LIGNE

L'inscription effectuée en ligne fait office d'inscription officielle. Un délai de 5 jours est accordé à l'élève pour renoncer à son engagement. Au delà de ce délai, l'inscription est automatiquement confirmée selon les conditions d'inscription précitées.

Kayaleh Music Center - Septembre 2021